

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Présentation et définitions

La société Coach and Train désigne l'organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé au 10 rue Bellecordière 69002 Lyon. Elle utilise le nom commercial 4 Chemins.

La société Coach and Train conçoit, élabore et dispense des formations intra-entreprises et interentreprises, à Lyon et sur l'ensemble du territoire national, réalisées dans les locaux du Client, dans des locaux mis à disposition par tout tiers et/ou à distance.

Client : co-contractant de la société Coach and Train

Contrat : convention de formation professionnelle conclue entre la société Coach and Train et le Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par la société Coach and Train ou une facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle.

2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Coach and Train pour le compte d'un Client. Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine aux présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat. Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à la société Coach and Train si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

3. Documents contractuels

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

4. Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes. Les prix seront précisés dans les conventions. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire à l'ordre de Coach and Train. Il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

5. Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si la société Coach and Train n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

6. Annulation et report d'une formation par le Client

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le Client s'engage au

versement de la somme de 30% du coût de la prestation commandée à titre de dédommagement. La demande de report d'une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de la société Coach and Train.

7. Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

8. Descriptif et programme de formation

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. L'acceptation du programme sans demande de modification par le client entraîne acceptation du programme et des objectifs pédagogiques de la formation.

9. Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, la documentation relative à la formation sur des supports dématérialisés est priorisée.

10. Obligations et Responsabilité de la société Coach and Train

La société Coach and Train s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, la société Coach and Train n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, la société Coach and Train sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non. La société Coach and Train ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à la société Coach and Train, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la société Coach and Train.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de la société Coach and Train, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

11. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- payer le prix de la formation ;
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à la société Coach and Train, sans l'accord écrit et préalable de la société Coach and Train ; et
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de la société Coach and Train.

12. Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

13. Ethique

Le Client garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a accordé ni n'accordera d'offre, de

rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer selon la réglementation applicable au Contrat et aux parties un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage (ci-après les « Actes de Corruption »). Le Client s'assurera qu'une enquête sera menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée à Coach and Train.

15.2 Le Client garantit:

- que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables.
- qu'il a mis en œuvre des règles et procédures permettant de se conformer auxdites lois et réglementations;
- qu'il a mis en place des règles et procédures appropriées visant à prévenir la commission d'Actes de Corruption, par lui-même et par les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte;
- que les archives relatives à ses activités, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité.

La preuve de l'existence de ces règles et procédures évoquées supra sera communiquée sur demande à Coach and Train.

15.3 Tout manquement à une des obligations ci-dessus ouvrira le droit à Coach and Train de résilier immédiatement le Contrat et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts

14. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, la société Coach and Train est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées pour le strict besoin des formations. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Les personnes concernées pourront exercer ce droit en écrivant à : Coach and Train, 10 rue Bellecordière 69002 Lyon. En particulier, Coach and Train conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, Coach and Train s'engage à effacer à l'issue des exercices toute photo ou image qui aurait été prise par tout moyen (photo, vidéo, ...) lors de travaux

pratiques ou de simulations. Afin d'illustrer des documents ou son site Internet par une photographie, Coach and Train demandera une autorisation écrite à chacune des personnes figurant sur les photos correspondantes. En conséquence, la société Coach and Train s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels.

15. Communication

Le Client autorise expressément la société Coach and Train à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

16. Loi applicable et juridiction

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Coach and Train à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Lyon sera seul compétent pour régler ce litige.